

Image not found or type unknown



Divorce non prononcé 2 ans

Par **malo88**, le **13/01/2015** à **10:43**

Bonjour

Voilà ma situation.

je suis séparée de mon mari depuis avril 2013, nous devons divorcer à l'amiable mais lorsque l'avocat tente de le convoquer pour le divorce, il ne répond à rien.

hors j'ai refais ma vie et attend un bébé, j'aimerais officialiser ma nouvelle vie commune mais je suis coincée.

y'a t'il des recours .

Par **domat**, le **13/01/2015** à **11:06**

bjr,

quand vous serez séparé depuis plus de 2 ans, vous pourrez demander le divorce pour altération définitive du lien conjugal.

voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F10568.xhtml>

cdt